



Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 2 juin 2026

Convocation du 26/05/2026

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 14

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 5/06/2026.

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Loïc PEMZEC

Présents : Florian STEPHAN, Anne MAYER, Daniel CHAUVIN, Sylvie TALUAU, Stéphane BRIEND, Myrienne BOUTIN-VINEE, Dominique PILLIER, Sylvie VIRIEUX, Chrystel GUEROS, Laure BOUILLEAU, Frédéric BRUERE, Sébastien LAFOURCADE, Loïc PEMZEC et Vincenzo AGRELO.

Absent(s) : Isabelle JOREAU

Bon(s) pour pouvoir : Néant.

ANNULE ET REMPLACE LA DCM 2026-02

DCM 2026-23 PORTANT DECISION DE LA COMMUNE DE MODIFIER L'ENSEMBLE DES ACTIONS MENEES SUR LE SITE DE L'ETANG DES LOGES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENS DU DEPARTEMENT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le plan de gestion prévu pour l'année 2026.

A savoir :

Monsieur le Maire présente la proposition de plan d'action 2026 de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) :

PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2026

		Nbre de jour	Coût journée	ss total
1 - Réaliser une animation foncière	Solliciter le propriétaire du petit étang à Leucorhines Envisager l'achat de la parcelle OC994 (Mr Biremont)	1	580 €	580 €
3 - Engager des travaux de réouverture des rives du petit étang en réserve	Définir le projet, trouver des entrepreneurs (débardage à cheval, ...), obtenir des devis	2	580 €	1160 €
6 - Préserver et restaurer la Boulaie marécageuse	Réalisation, en lien avec les services techniques, d'un chantier bénévole annuel pour la réouverture de la parcelle C0994	2	580 €	1160 €
9 - Informer RTE des actions mises en œuvre sur les parcelles sous les lignes électriques	Poursuivre les démarches jusqu'à validation des fiches "intervention" sur l'ENS	0,5	580 €	290 €
12 - Réaliser le suivi des espèces remarquables	Démarrage suivi des indicateurs - Protocole Oiseaux nicheurs (2 jours) - Protocole Leucorhines (3 jours)	5	580 €	2900 €
17 - Aménager un sentier de découverte	Finalisation du projet jusqu'à livraison des panneaux	1	580 €	580 €
18 - Développer les activités d'éducation à l'environnement à destination du Grand Public et des scolaires	Nuit Européenne de la Chauve-Souris (juillet) + temps de prépa, communication	1	580 €	580 €
19 - Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion	Suivi global du projet - Rédaction de la demande de subvention, synthèse annuelle - Organisation d'un COPIL annuel	6	580 €	3480 €
TOTAL		18,5		10730 €

CD49 (60%)	6 438,00 €
La Breille-les-Pins (40%)	4 292,00 €



Monsieur le Maire présente les actions proposées par la LPO (Ligue de la Protection des Oiseaux) pour le plan de gestion du site du Plan d'eau des Loges.

Monsieur le Maire précise qu'aucun devis relatif à ces actions n'a été validé et propose de ne pas donner suite à ces actions.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à 13 voix pour, 1 blanc, des membres présents de ne pas donner suite au programme proposé par la ligue de protections des oiseaux (LPO) pour l'année 2026.

Pour copie certifiée conforme,
la BREILLE-LES-PINS, le 5/06/2026
Le Maire,
Florian STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 5/06/2026
Et de la mise en ligne le 5/06/2026

Le secrétaire